

N° 46

Séance du 15 décembre 2020

OBJET :

VOTE DES BUDGETS
ANNEXES 2021
EAU
ASSAINISSEMENT
ET ORDURES
MÉNAGÈRES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 décembre 2020 s'est réuni à Montbrison à 20h00 le 15 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PAQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Abderrahim BENTAYEB, Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Christophe BRETON à Adeline BOURSIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Bertrand DAVAL à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Olivier JOLY, Cindy GIARDINA à Olivier GAULIN, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à René FRANÇON, Frédéric PUGNET à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201215-20201215_CC_D46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020



Patrick ROMESTAING, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE,
Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André
BARTHELEMY

Absents excusés : Rambert PALIARD, Hervé PEYRONNET

Secrétaire de séance : GARDE Jean-Claude

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables M14, M43 et M49,

En 2021, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique avec toutefois quelques modifications pour les budgets annexes de zones économiques avec :

- La clôture au 31/12/2020 de 2 budgets : Zone des Chaux (Sury-le-Comtal) et Zone des Plantées (Saint-Marcellin-en-Forez)
- L'ouverture au 01/01/2021 du budget annexe de la Chana à Luriecq

La prise en compte de ces modifications porte le nombre de budgets de Loire Forez agglomération à un total de 25 budgets (un budget principal et 24 budgets annexes).

Il est rappelé que les projets de budget primitif 2021 soumis à l'approbation du conseil communautaire de décembre tiennent compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2021 sans reports ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports ne pourra en effet être effectuée qu'en 2021 après l'approbation du compte administratif 2020 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2020.

Pour les budgets annexes avec autonomie financière (TEOM, assainissement et eau potable), il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter les projets de budget primitif 2021 pour chacun des budgets comme suit :

Budget annexe Ordures ménagères (TEOM) :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	14 393 808 €	14 393 808 €
INVESTISSEMENT	942 900 €	942 900 €
Total général	15 336 708 €	15 336 708 €

Budget annexe Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 191 000 €	12 191 000 €
INVESTISSEMENT	23 478 000 €	23 478 000 €
Total général	35 669 000 €	35 669 000 €

Budget annexe Eau potable :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 176 411 €	11 176 411 €
INVESTISSEMENT	12 916 451 €	12 916 451 €
Total général	24 092 862 €	24 092 862 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le budget annexe ordures ménagères (TEOM) par 126 voix pour,
- approuve le budget annexe assainissement par 126 voix pour,
- approuve le budget annexe eau potable par 2 abstentions et 124 voix pour.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 décembre 2020.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*